Gouvernement du Québec

Décret 701-2023, 5 avril 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail qui se tiendra le 14 avril 2023

ATTENDU QUE la Réunion fédérale-provincialeterritoriale des ministres responsables du Travail se tiendra à Ottawa, en Ontario, le 14 avril 2023;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne:

Que le ministre du Travail, monsieur Jean Boulet, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail qui se tiendra le 14 avril 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre du Travail, soit composée de:

- —Madame Maude Méthot-Faniel, attachée de presse, Cabinet du ministre du Travail;
- Monsieur Renaud Laroche, secrétaire général et directeur du bureau de la sous-ministre du Travail, ministère du Travail:
- —Monsieur Damien Huntzinger, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

Que le mandat de cette délégation officielle soit de participer à la réunion, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif, Yves Ouellet

79632